



VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville

N° 14.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	L'an deux mille vingt-six, Le 29 avril à 19 heures 30, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de M. BILONGO, 1 ^{er} Adjoint.
17 avril 2026	
Date d'affichage	Etaient présents : Victoire BILONGO, Alexandra COSTE, Valérie PITOU BURGAUD, Sylvain CALONNEC, Adjoints au Maire.
17 avril 2026	
Nombre de Conseillers	Éric LEDEZ, Loraine AMILCAR, Catherine LEDUC, Isabelle ALIDOR, Nathalie PORTELA, Jean-Claude DUHAMEL, Marguerite LEGER, Damien MARECHAL, Jean-Luc FOUQUIER, Véronique BUCHET, Atia ALIOUANE, Christel POTTIER, Conseillers Municipaux.
En exercice	23
Présents	16
Votants	22

Formant la majorité des membres en exercice

OBJET :

Secrétaire de séance : Catherine LEDUC

Rapporteur : Victoire BILONGO

Approbation du compte administratif 2025.

Après la sortie du Maire, M. BILONGO, qui préside la séance, présente et commente le compte administratif de la Commune émanant du Service de Gestion Comptable (SGC) de Garges qui atteste des résultats suivants :

En section de fonctionnement :

Dépenses : 4 820 795.69 Euros
Recettes : 5 009 798.83 Euros

Transmise au contrôle de
légalité le 06/05/2026

Résultat de fonctionnement fin 2025 : 189 033.14 Euros
Excédent antérieur reporté : 703 809.08 Euros
Résultat de clôture de l'exercice 2025 : 592 812.22 Euros

En section d'investissement :

Dépenses : 3 818 820.85 Euros
Recettes : 1 087 588.55 Euros

Publiée sur le site internet
de la ville le 06/05/2026

Résultat d'investissement fin 2025 : - 2 731 232.30 Euros
Excédent antérieur reporté : 2 385 452.29 Euros
Résultat de clôture de l'exercice 2025 : - 345 780.01 Euros

Résultat global de l'exercice 2025 : 247 032.21 Euros



VILLE DE VEMARS

Le Maire s'étant retiré,

Sous la présidence de M. BILONGO,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité pour,

- ✓ **APPROUVE** le compte administratif 2025 de la Commune tel que présenté,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Farid BENABDELAZIZ.